

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025

Berger
Levrault

ID : 039-243900420-20250707-108_2025-DE

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 07 juillet 2025

Date de convocation

25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 07 juillet à 18h00 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chatelay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Rapport informatif sur les demandes d'attribution de terrains - Extension zone de Bel Air N°108/2025

Nombre de membres

40

Présents

37

Représentés

1

Excusés

2

Votants

38

Présents

Mesdames Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Schouwey, Bigueur, Mairot, Joffre.

Excusés Mme Desarbres, M. Besia (procuration à M. Bigueur).

Absents M. Baton.

Vu la délibération n°153/2024 du 14 novembre 2024, par laquelle le Conseil communautaire a validé la stratégie de commercialisation pour l'extension de la zone de Bel Air,

Vu les demandes d'attribution de terrains formulées par plusieurs entreprises souhaitant s'implanter sur l'extension de la zone de Bel Air,

Vu la grille de critères d'attribution validée par la commission économique,

Vu les différentes étapes d'instruction des dossiers :

- Rencontre des porteurs de projets par les services et l'élu référente,
- Examen en commission économique le 10 juin 2025,
- Présentation au Bureau communautaire en date du 23 juin 2025,

Considérant la nécessité de garantir une instruction objective et équitable, en cohérence avec les orientations stratégiques de la collectivité,

Après présentation du rapport informatif sur les demandes d'attribution, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport présenté,
- Valide les avis formulés par la commission économique et le Bureau communautaire, à savoir :

1. Demande n°1 – Entreprise Camersini TP

- Avis de la commission : **défavorable**
- Avis du Bureau : **refus de la demande**, avec proposition d'un accompagnement du porteur de projet pour l'aider à trouver un terrain plus adapté

2. Demande n°2 – Transports Comte

- Avis de la commission : **plutôt défavorable**
- Avis du Bureau : **refus de la demande**

3. Demande n°3 – Société Jurassienne des Bois Secs (SJBS)

- Avis de la commission : **favorable**, sous réserve d'ajustements
- Avis du Bureau : **avis plutôt favorable**, sous réserve :
 - De précisions techniques sur les systèmes de filtration des fumées,
 - D'une optimisation de l'emprise foncière,
 - Et de la redéfinition des conditions de vente (permis de construire déposé, purge du recours préalable, etc.),
- Il est décidé de revoir le porteur de projet avant décision définitive

Décision du Conseil communautaire :

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Gérard Poulin
Secrétaire de séance

